

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 2 Octobre 2023

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence :

Monsieur Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Dalale BELHOUT, Fouzi BENTALEB, Murielle BERNARD, Noura DALI-OUHARZOUNE, Aurélien PERROT, Housseem DHAOUADI, Aminata DIALLO, Sira DIARRA, Frédéric REBOUL, Alienor EBLING, Abdelhay FARQANE, Gérard GIRARDON, Sandrine GRANDGAMBE, Marc LE FOLGOC, Suzy LEMOINE, Colette PARENT, Sarith SA, Jarina SAMAD, Jamal HRAIBA, Saïd DSOULI, Mimouna SARAMBOUNOU, Maxime VELAY, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Benoît CORDIN, Patrick LÉBOUCQ, Florence BARONE, Luc MISEREY.

Guy MALANDAIN de la délibération n°2023-101 à la délibération n°2023-117 incluse et de la délibération n°2023-121 à la délibération n°2023-123 incluse

Ahmed KABA de la délibération n°2023-112 à la délibération n°2023-123 incluse

Cristina MORAIS de la délibération n°2023-103 à la délibération n°2023-123 incluse

Absents excusés représentés :

Catherine CHABAY représentée par Gérard GIRARDON de la délibération n°2023-101 à la délibération n°2023-123 incluse

Hélène DENIAU représentée par Sandrine GRANDGAMBE de la délibération n°2023-101 à la délibération n°2023-123 incluse

Ahmed KABA représenté par Pierre BASDEVANT de la délibération n°2023-101 à la délibération n°2023-111 incluse

Cristina MORAIS représentée par Sarith SA de la délibération n°2023-101 à la délibération n°2023-102 incluse

Othman NASROU représenté par Benoît CORDIN de la délibération n°2023-101 à la délibération n°2023-123 incluse

Absents :

Mohamed KAMLI de la délibération n°2023-101 à la délibération n°2023-123 incluse

Monsieur Guy MALANDAIN de la délibération n°2023-118 à la délibération n°2023-120 incluse

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN – Paul BERNARDET – Franklin LOBRY - Zouhir AGHACHOU
– Aurélia COTTE – Chantal MONNIER – Zaïr AMARI -

Le Conseil municipal,

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H 02 et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Abdelhay FARQANE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Octobre 2023

ASSEMBLEES

- 101** Approbation du Procès-Verbal du 17 juillet 2023
- 102** Relevé des décisions du n°2023-69 au n°2023-101 incluse

ADMINISTRATION GENERALE

- 103** Nomination d'un référent déontologue à destination des élus municipaux
- 104** Abrogation de la délibération n°2021-131 du 15 octobre 2021 portant sur la délégation de compétences du Conseil municipal au Maire et approbation d'une nouvelle délibération.

AFFAIRES FINANCIERES

- 105** Décision modificative n°1 - exercice 2023
- 106** Subvention exceptionnelle au Secours Populaire dans le cadre des Evénements survenus au Maroc.
- 107** Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire français afin de contribuer à l'élan de solidarité en faveur du peuple libyen touché par le cyclone Daniel du 9 au 11 septembre 2023.

CULTURE

- 108** Approbation des avenants 2022-2023 et 2023-2024 à la convention de partenariat triennale dans le cadre d'un enseignement artistique optionnel de cinéma et audiovisuel au lycée de la Plaine de Neauphle de Trappes
- 109** Approbation de l'avenant 2023 à l'accord-cadre 2022-2024 en faveur de l'accès à la culture pour tous entre l'Etat (DRAC) et la Ville de Trappes
- 110** Modifications de la grille tarifaire du Cinéma Le grenier à Sel

CTM

- 111** Approbation de l'avenant n°2 au marché pour la fourniture d'énergie et d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Trappes attribué à la société VEOLIA

EDUCATION

- 112** Abrogation de la délibération n°2022-338 du 4 juillet 2022 portant sur le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et approbation d'une nouvelle délibération
- 113** Adhésion annuelle de la Ville de Trappes à l'association Vacances, Voyages, Loisirs (VVL)

LA MAISON DES PARENTS

- 114** Demande de participations financières auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines au titre de la ' Prestation de service Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) ' et de la ' Supervision Lieu d'Accueil Enfants-Parents ' et approbation des conventions afférentes.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

- 115** Approbation de la Convention Territoriale Globale 2023-2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Trappes et la Ville de Trappes

RESSOURCES HUMAINES

- 116** Mise à jour du tableau des emplois de la Ville
- 117** Mise à jour du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- 118** Fixation de ratios promus/promouvables
- 119** Déploiement du télétravail
- 120** Fixation des conditions de recrutements des agents recenseurs

SOCIAL

- 121** Approbation d'une convention de mutualisation de services entre la Ville et le CCAS

URBANISME

- 122** NPNRU - Projet de rénovation urbaine des quartiers des Merisiers et de la Plaine-de-Neauphle - Approbation de la charte EcoQuartier
- 123** Classement de la parcelle AZ0299, sise 21 rue de Montfort, dans le domaine public de la ville.

Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs, chers amis du public, merci de votre présence. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, merci de prendre place. J'espère que chacun et chacune a pu synchroniser sa tablette pour avoir l'ordre du jour du conseil municipal sous les yeux et l'outil de vote fonctionnel. Pas de difficultés ? Sinon, comme d'habitude, vous pouvez solliciter Madame Sadoun ou d'autres agents municipaux qui viendront débloquer la situation avant que nous ne passions au vote.

Comme de coutume, nous allons commencer par l'appel des présents.

(Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil)

101 Approbation du Procès-Verbal du 17 juillet 2023

Monsieur le Maire

Est-ce que sa rédaction appelle des commentaires ou des modifications ? Je n'en vois pas, nous prenons acte formellement de la rédaction du procès-verbal telle qu'elle est proposée par l'administration.

Prend Acte

102 Relevé des décisions du n°2023-69 au n°2023-101 incluse

Monsieur le Maire

Y a-t-il des observations ou des questions sur ces décisions ? Madame Clerté-Durand.

Madame CLERTE-DURAND

Nous aimerions des compléments d'information sur les deux décisions 90 et 91 sur l'acquisition de deux parcelles Rue Casanova, l'une pour 220 000 € et l'autre pour 700 000 €. C'est pour savoir ce que c'est et ce que la ville va en faire.

Monsieur le Maire

D'autres questions ? Monsieur Cordin.

Monsieur CORDIN

C'est juste une remarque sur la décision 93, il manque juste une virgule. Le montant des prestations de psychologues, d'après le relevé qui il y a ici, est de 4 500 000 € au lieu de 45 000 €.

Et également sur la 101 parce que le nom du club de Taekwondo de Trappes n'est pas le bon. C'est pour savoir si, dans la convention que vous avez signée, vous avez bien marqué « Ecole de Taekwondo de Trappes » qui n'est pas la désignation de l'association. L'association, c'est « Ecole Taekwondo Trappes et Saint-Quentin-en-Yvelines ».

Monsieur le Maire

Je pense que cela ne va pas mettre en péril la légalité de la décision, mais c'est comme pour le décalage de virgule, j'en prends note. Merci de votre sagacité, de votre perspicacité et de votre vigilance.

Pas d'autres questions sur les décisions ? Je réponds rapidement à Madame Clerté-Durand concernant les parcelles Rue Casanova. L'enjeu est de maîtriser l'avenir de ce secteur, l'État, qui est propriétaire d'une parcelle importante au cœur de ce quartier, dans cette rue, l'a mise en vente. La ville ne souhaite pas subir un développement urbain qu'elle ne maîtriserait pas, d'autant plus qu'il s'agit d'un secteur – nous en reparlerons un peu plus loin tout à l'heure – qui est, je vous le rappelle, en rénovation urbaine, le secteur de la Cité nouvelle, dans le cadre du NPNRU, le nouveau projet national de rénovation urbaine. Il s'agit de maîtriser la préservation du caractère pavillonnaire du cœur de la Cité nouvelle et l'urbanisation de ses franges extérieures, la rue Barbusse, la rue Langevin, la rue Casanova potentiellement. Et la ville ne veut pas laisser faire une cession classique entre l'État et des particuliers ou des promoteurs immobiliers.

C'est la raison pour laquelle la ville s'est positionnée. Nous avons négocié un délai avec l'État, puisqu'il s'agit d'abord de clarifier quels projets nous pouvons mettre en œuvre, en lien avec nos partenaires de Saint-Quentin-en-Yvelines et tout autre partenaire susceptible de s'intéresser au projet. L'État, la Direction départementale des finances publiques en l'occurrence, chargée par l'État, a accepté de céder les parcelles qui lui appartiennent, de surseoir à cette vente pour nous donner le temps de la réflexion et de la décision.

Dans le même temps, une parcelle, dans le cadre d'un héritage, d'un décès, a été mise en cession. Une parcelle à un tarif très avantageux, plutôt avantageux au regard du prix du marché, et la ville a voulu se positionner pour s'en rendre acquéreuse, en lien avec l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, encore une fois. Ce, afin d'avoir tous les leviers entre ses mains pour pouvoir agir et décider de l'urbanisation souhaitable, dans l'intérêt des habitants de la ville de Trappes, sur ce périmètre.

Les décisions étant examinées, les réponses ayant été apportées, je vous propose d'attaquer les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Prend Acte

ADMINISTRATION GENERALE

103 **Nomination d'un référent déontologue à destination des élus municipaux**

Monsieur le Maire

C'est une loi toute récente, qui a un peu plus d'un an, qui demande aux collectivités de nommer un référent déontologique pour les élus municipaux. Il y a déjà des déontologues pour les agents municipaux, qui peuvent s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt, qui peuvent répondre aux questions posées par les collaborateurs si, dans l'exercice de leurs fonctions, ils peuvent être amenés eux-mêmes dans une situation délicate, ou s'ils s'interrogent sur la potentielle existence d'un conflit d'intérêt.

Pour les élus, cela n'existait pas vraiment. Pourtant, les obligations vis-à-vis des élus sont de plus en plus fortes, et à bon escient, notamment pour lutter contre la corruption, les conflits d'intérêts. Depuis maintenant une bonne dizaine d'années, il y a la Haute autorité de transparence de la vie publique qui a été mise en œuvre, qui concerne essentiellement les grands élus, les députés, les ministres, et qui contrôle, à la fois leur patrimoine et leurs intérêts. C'est également valable pour les maires et certains de leurs collaborateurs, notamment les membres du cabinet. Mais il est bon d'aller toujours plus loin dans le contrôle de la déontologie des élus et de leur permettre, à chaque fois qu'une question se pose, de pouvoir s'appuyer sur un référent déontologique. En général, c'est un magistrat ou un ancien magistrat, ou une personnalité qui, par son expertise, sa probité, donne les garanties d'indépendance nécessaires.

Chaque collectivité doit donc permettre aux élus de se tourner vers un déontologue qu'elle aura désigné, dont elle prendra en charge, non pas le salaire parce que le déontologue n'est pas salarié, mais des frais sont réglés au déontologue puisque c'est malgré toute une quantité de travail qu'il doit assurer pour la collectivité, pour chacun de ses élus.

Les élus peuvent donc solliciter le déontologue de façon directe, sans l'accord préalable de la collectivité, et le référent déontologue apporte, en toute impartialité, les réponses aux questions qui lui sont posées.

La ville a examiné la liste des références déontologues proposée par l'association des maires de France, et a choisi de nommer l'un des membres proposés pour pouvoir accompagner les élus locaux. La délibération consiste donc à déterminer la nomination individuelle du déontologue. Monsieur Claude Beaufile sera désigné en qualité de référent déontologue pour la ville de Trappes jusqu'à la fin du mandat. Et il conviendra de relancer la collaboration avec Monsieur Beaufile, le cas échéant, pour un prochain mandat. Monsieur Beaufile, rapidement pour le public en particulier mais aussi pour les élus, puisque vous

serez amenés potentiellement à le saisir, est un ancien magistrat financier de la Chambre régionale des comptes à la retraite.

Pas de questions sur ce sujet, j'imagine ? Madame Barone.

Madame BARONE

Monsieur Beaufile, si l'on en croit les informations que l'on peut avoir, exerce plutôt sa fonction en Occitanie qu'en Région parisienne, et la question se pose de savoir quelle proximité peut être développée avec quelqu'un qui est aussi lointain. Ça, c'est mon premier point.

Deuxième point, à ma connaissance il n'y a pas de référent déontologue à destination des agents de la collectivité, sauf si vous me dites le contraire. Je me demande donc, quitte à mettre en place un référent déontologue, si l'on ne pourrait pas, à la fois en mettre un pour les agents de la collectivité publique ainsi que pour les élus municipaux. Sachant que cette obligation devait être mise en œuvre avant le 1^{er} juin, nous sommes le 2 octobre, je pense que l'on a encore le temps pour trouver quelqu'un d'un peu plus proche et réfléchir à avoir un référent pour ces deux types de publics. Merci.

Monsieur le Maire

Réponses très rapides, parce que ce n'est pas la délibération la plus stratégique du conseil municipal.

La première, c'est que nous sommes en 2023, que la communication avec le référent déontologue se fait par voie écrite, que ce soit par mail ou, comme l'indique l'article 2 de la délibération, pour ceux qui l'ont lue avec attention, par courrier adressé en mairie avec la mention *confidentiel*. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir un référent déontologue présent dans les murs de la mairie pour pouvoir travailler avec lui. Il y a des gens qui vivent dans d'autres continents et qui travaillent pour des entreprises françaises sur des missions qui ont lieu en France. Il est donc tout à fait possible de désigner un référent déontologue qui donne des garanties d'impartialité, d'indépendance et de compétence, qu'il soit en Occitanie, en Bretagne ou en Alsace.

Quant à l'existence d'un référent déontologue pour les salariés, évidemment il existe déjà, il faut passer par le CIG, centre interdépartemental de la Grande couronne. Les agents de la ville de Trappes peuvent donc déjà, depuis longtemps, se référer à un déontologue en cas de besoin.

S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets aux voix.

Abstention de Mme Florence BARONE Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

104 Abrogation de la délibération n°2021-131 du 15 octobre 2021 portant sur la délégation de compétences du Conseil municipal au Maire et approbation d'une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire

Nous approuvons une nouvelle délibération qui respecte l'article 173 de la loi n° 2022/2117 du 21 février 2022, qui précise les différentes compétences et mandats que le maire peut se voir confier par le conseil municipal. Ce sont des éléments essentiellement techniques, mais qui permettent de faciliter le fonctionnement de la collectivité, notamment en dessaisissant l'assemblée délibérante, les 39 élus que nous sommes : « *qui peuvent être directement confiés au maire et qui sont exercés sous le contrôle de l'assemblée délibérante* ».

Pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, je vous propose d'adopter le projet de délibération avec les nouvelles délégations telles qu'elles sont fixées dans les documents qui vous sont présentés.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Madame Barone.

Madame BARONE

Il est précisé que : « *l'on autorisera les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du code du CGCT* ». Pouvez-vous préciser ce que sont ces mandats spéciaux et comment ils seront rémunérés ?

Monsieur le Maire

C'est précis, on voit que vous vous passionnez pour le Code général des collectivités territoriales. Les mandats spéciaux, dans le cadre des missions des élus – je le dis sous le contrôle et la surveillance du Directeur général des services –, ce sont les différentes missions qu'un élu est amené à assumer. Par exemple, le maire de Trappes sera amené à se déplacer dans le cadre de l'adhésion de la ville à l'association Villes et Banlieues, qui traite des sujets en lien avec la Politique de la ville, à Lyon dans quelques jours, je crois, dans une semaine. Et dans le cadre de ce déplacement, un certain nombre de frais seront à prendre en charge par la collectivité, frais de transport, de restauration. Il s'agit donc essentiellement de cela, n'est-ce pas Monsieur le Directeur général ? Absolument, cela fait partie des décisions du maire qui sont examinées en début de séance, comme cela a été le cas lors de ce conseil municipal, et pas de délibération à voter en conseil municipal parce que cela fait partie des délégations possibles du conseil municipal au maire.

D'autres sujets qui vous passionnent, Madame Barone, parmi les articles du Code général des collectivités territoriales, ou c'était le seul ? Parfait, nous pouvons donc soumettre au vote.

Mme Florence BARONE vote contre.

Approuvé à la majorité de 37 voix pour, 1 voix contre.

AFFAIRES FINANCIERES

105 Décision modificative n°1 - exercice 2023

Monsieur le Maire

Je vais essayer de ne pas être trop rébarbatif dans la présentation de cette décision modificative. Ce n'est pas une décision modificative majeure, néanmoins on note qu'elle ne change pas les grands équilibres financiers de la ville, bien sûr.

On note, sur les recettes de fonctionnement, qu'elles sont supérieures aux prévisions budgétaires qui ont été relativement prudentes. Les dernières notifications de l'État font apparaître, sur la fiscalité locale et les dotations de l'État, une augmentation d'un peu plus de 760 000 €. La taxe foncière sur les propriétés bâties, notamment, fait apparaître 228 000 € de recettes supplémentaires, essentiellement liées à l'augmentation du nombre de contribuables, tels que recensés par l'administration fiscale. Le budget prévisionnel avait été réalisé sur la foi de l'État et communiqué par les services de l'État en mars. Et entre mars et septembre nous avons plutôt eu, pour la ville, de bonnes nouvelles avec l'augmentation du nombre de contribuables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et donc ce niveau de recettes supplémentaires, qui reste malgré tout relativement modéré sur le nombre de contribuables. L'essentiel de l'augmentation est aussi lié à un paramètre qui était assez maîtrisé, c'est-à-dire la revalorisation des taxes locatives indexées sur l'inflation à + 7,1 %.

Ce qui fait que dans notre ville, avec un taux d'imposition décidé par la commune qui est stable, avec un taux d'imposition décidé par Saint-Quentin qui est en hausse, de 0,7 % à 2 %, nous avons une augmentation ressentie par les propriétaires – je viens de recevoir ma taxe foncière et ça pique – qui est élevée puisque l'impact de la revalorisation des bases est, à lui seul, de 7,1 %.

Le Fonds de solidarité de la Région Île-de-France fait lui aussi apparaître une hausse par rapport à nos projections prudentes : 276 000 € de recettes supplémentaires par rapport à ce que nous avons estimé. Donc en hausse par rapport à l'année dernière puisque nous étions un peu en deçà des 3 millions d'euros, nous sommes cette année un peu au-dessus.

Le Fonds de péréquation départementale de la taxe professionnelle. Là encore, nous avons le montant ajusté que nous votons aujourd'hui. Il n'est pas encore officiellement notifié à la ville de Trappes mais nous savons, d'après ce qui a été voté tout récemment, il y a trois jours, au Conseil départemental, que le montant affecté à la ville de Trappes est en hausse de 137 000 €. Là, ce sont les impôts payés par les entreprises au Département, le Parlement a décidé de supprimer cette dotation fiscale directe au Département. La recette de ces financements, qui vient compenser la taxe d'habitation qui a été supprimée, est donc affectée aux villes selon des critères parfois un peu complexes et obscurs. Mais pour la ville de Trappes, pour cette année, c'est plutôt une bonne nouvelle.

La Dotation globale de fonctionnement qui nous est versée par l'État, et la Dotation de solidarité urbaine qui nous est également versée par l'État, mais cette fois au titre que nous sommes un territoire en Politique de la ville, augmente très légèrement de 95 000 €, 80 000 € pour la dotation globale de fonctionnement et 10 000 € pour la dotation de solidarité urbaine ; là encore une recette supplémentaire. Et quelques ajustements d'impôts et taxes pour 32 000 €, un montant relativement marginal.

Une recette qui est malheureusement engagée par une dépense assez équivalente : la mutualisation de notre cuisine centrale. Pour ceux qui étaient présents dans le public avant l'été, vous vous souvenez que nous avons délibéré pour livrer des repas à la ville de Maurepas pendant l'été, puisque sa propre cuisine centrale était en travaux. Cela a donc impliqué des recettes supplémentaires, c'est-à-dire des factures payées par la Ville de Maurepas, mais des dépenses supplémentaires également de denrées et de personnels.

Mais plus largement, au-delà de cette livraison conjoncturelle de repas à Maurepas pendant l'été, nous avons initié et fait aboutir une entente avec la ville de Magny-les-Hameaux, qui nous permet de confectionner et livrer des repas aux écoles de Magny-les-Hameaux, un peu plus de 1 000 repas confectionnés par la Ville de Trappes. Ce qui est bénéfique pour nous, puisque nous réduisons les frais fixes payés par les contribuables trappistes puisque nous partageons notre cuisine centrale avec la ville de Magny-les-Hameaux. Et c'est bénéfique pour Magny-les-Hameaux parce qu'elle a plus de maîtrise qu'avec des prestataires privés sur la qualité des repas qu'elle fournit à ses petits enfants, et que nous travaillons de concert sur les objectifs que nous fixons à court, moyen et surtout long terme à notre cuisine centrale pour la partager avec une commune amie et voisine. Ce sont 305 000 € de recettes supplémentaires estimées sur l'année 2023, mais nous retrouverons ces montants en dépenses un peu plus bas.

Sur les subventions et recettes exceptionnelles, à noter quelques recettes, notamment 85 000 € de crédit de TVA pour l'activité du cinéma et du théâtre La Merise et le Grenier à Sel. 62 000 € de subventions notifiées en cours d'année par la Direction régionale des affaires culturelles et par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Notamment pour financer l'action, chère Murielle Bernard, de prévention de violences faites aux femmes et les actions culturelles autour, notamment le festival Show Meuf Go On ! Il se voit financé par la DRAC notamment, c'est une bonne surprise, cela a été une longue

négociation mais qui a abouti. Ainsi que 51 000 € supplémentaires au titre de l'occupation du domaine public, les ventes de ferraille notamment, les voitures ventouses qui sont récupérées et mises en fourrière par notre police municipale et son prestataire. Tout cela fait quelques recettes supplémentaires par rapport à ce qui était attendu.

Il y a évidemment aussi des dépenses de fonctionnement en hausse, il n'y a pas que les recettes qui viennent en augmentation. Je vous parlais tout à l'heure de la mutualisation de la cuisine centrale, nous la retrouvons ici pour 234 000 € de dépenses en frais de fonctionnement. Nous retrouvons également une hausse de la masse salariale liée à l'activité de mutualisation avec Magny-les-Hameaux, entre autres mais pas uniquement.

Nous avons également la revalorisation du point d'indice de 1,5 % qui a un impact sur le poids de la masse salariale pour la Ville de Trappes. Et, une bonne nouvelle, l'augmentation du taux de prise en charge par les employeurs des frais de transport. Auparavant, la ville finançait 50 % du pass de transport pour ses salariés, aujourd'hui elle finance 75 % et nous réfléchissons à la possibilité, au-delà de ce que demande la loi, de monter encore plus haut pour prendre en charge la quasi-totalité des frais de déplacement de nos agents, pour les inciter à abandonner la voiture individuelle et encourager la pratique du transport en commun.

Sur la hausse des tarifs de l'énergie, nous estimons par prudence nécessaire d'inscrire 100 000 € supplémentaires dans le cadre de cette décision modificative. Là encore, nous constatons des hausses sur le marché de l'électricité qui sont assez irrationnelles. Sur le marché français, nous devrions être protégés mais l'indexation du prix de l'électricité sur celui du gaz nous rend vulnérables à des hausses des tarifs de l'électricité, y compris nous, les collectivités locales. Nous inscrivons donc 100 000 € supplémentaires, nous espérons ne pas avoir à les consommer d'ici la fin de l'hiver.

La hausse des frais de nettoyage, liée à une inscription budgétaire insuffisante. Nous avons sous-estimé les clauses de révision de prix dans le cadre du marché et nous avons augmenté, avec trois sites supplémentaires, les surfaces à nettoyer. Nous avons donc une dépense supplémentaire pour les frais de nettoyage de 450 000 €.

Pour les besoins en informatique, nous avons également une dépense supplémentaire à assumer sur l'année 2023. La première est liée à l'équipement des services techniques notamment, pour permettre à nos agents de terrain, les plombiers, les peintres, les agents des espaces verts, sur le terrain de pouvoir renseigner leur travail avec un outil métier numérique, et répondre aux demandes, à la fois des usagers que sont les services municipaux, les partenaires comme les enseignants et les directeurs d'écoles. Mais aussi demain, très prochainement, d'ici quelques semaines, Monsieur Arichi, Monsieur Bentaleb, des demandes qui seront directement saisies par les Trappistes et qui seront traitées sur un outil informatique, une tablette ou un téléphone portable, par les services en charge de tout cela. Tout un plan de formation de ces agents a été mis en œuvre par l'administration, sous l'égide des élus qui ont piloté ce travail de main de maître. Et je les en remercie parce que c'est un élément de modernisation considérable de notre personnel municipal et de nos outils de travail. Mais ce sont évidemment des dépenses en achat de matériel informatique.

Et enfin, une étude en cours, un audit sur la sécurisation de nos infrastructures numériques, puisque nous sommes vulnérables, comme toutes les collectivités. Cette vulnérabilité n'a pas été assez anticipée par le passé et nous voyons que de plus en plus de collectivités se font pirater par des délinquants qui essaient d'exiger des rançons de la part des collectivités pour pouvoir débloquer leurs installations informatiques. Il vaut donc mieux prévenir que guérir et la ville finance une étude pour identifier ces vulnérabilités,

tester nos défenses et, le cas échéant, et je crains que ce soit le cas, les renforcer avant qu'il ne soit trop tard.

Sur les autres dépenses supplémentaires, il y a un certain nombre d'ajustements demandés par la Trésorerie, les admissions en non-valeur, des annulations de titres sur l'exercice antérieur, à hauteur de 145 000 €.

Et enfin, pour parler rapidement — et je suis trop long — de la partie investissement, des recettes d'investissement supplémentaires. J'insiste surtout sur les bonnes nouvelles, sur ce qui était un peu inattendu, notamment le Fonds vert qui a été mis en place par l'État pour la première fois en 2023 et qui sera reconduit en 2024, qui vient financer des projets innovants selon un certain nombre d'axes fixés par l'État sur le plan environnemental. Ce sont souvent des rénovations de bâtiments ou de la création d'espaces verts de qualité. Et la ville s'est vue attribuer 245 000 € par le Fonds vert, en l'occurrence par la préfecture qui a instruit cette demande. Et c'est une chance parce que de nombreuses communes qui ont déposé des dossiers n'ont pas eu de financement au regard de l'enveloppe trop faible affectée à notre département et évidemment au niveau national. Mais nous avons décroché la timbale avec 245 000 € de financement. L'esplanade Pergaud est un beau projet, dont nous avons déjà parlé et qui est en cours de réalisation. Et le reste à charge pour la ville vient être diminué d'un montant considérable, et j'en remercie les équipes, les services qui ont instruit tout cela et qui nous ont permis de faire autant de recettes.

La Région Île-de-France qui nous confirme une subvention de 85 000 € pour le terrain synthétique Gravaud qui a été livré l'an dernier.

Et enfin, un petit montant de 13 000 € de recettes de l'ADEME pour notre étude géothermique qui a déjà rendu ses conclusions.

Voilà pour les grands éléments à noter. Une mauvaise nouvelle, mais cela devait nous arriver un jour ou l'autre : la taxe d'aménagement — là, c'est vraiment technique — est régulièrement réajustée en fonction des déclarations et finalement de ce qui doit être payé. En général, ce sont les promoteurs ou les entreprises qui construisent. Par exemple, en 2021 nous avons l'exemple d'une entreprise qui a déposé un permis pour 5 000 m² de bâti, elle n'a finalement construit que 3 000 m², les montants qu'elle avait payés doivent donc être remboursés presque de moitié. Voilà pourquoi nous sommes contraints de régulariser tout cela en remboursant, suite au titre de recettes établies par la Trésorerie, 231 000 € de trop perçu.

Voilà pour l'essentiel de ce qui avait à être présenté pour cette décision modificative. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Madame Barone.

Madame BARONE

Pouvez-vous nous expliquer à quoi correspond l'ajustement de l'emprunt de - 1,2 million d'euros en recettes ?

Monsieur le Maire

C'est très simple, notre besoin de financement vient à être réduit par le fait que nous avons un certain nombre de recettes supplémentaires, ce que j'ai indiqué depuis tout à l'heure. Notre besoin de financement pour l'année 2023, l'année en cours, fait donc apparaître 1,2 million d'euros d'emprunts en moins à réaliser. Ce qui est bon pour nos finances, notamment au regard des taux d'emprunt actuellement en cours. Parce que pour les collectivités, comme pour les particuliers, nous dépassons allègrement les 3,5 %, nous flirtons plutôt avec les 4 %, sous l'autorité et la surveillance de Monsieur Siad nous sommes déjà à 4,2 %, même pour les collectivités. Moins nous empruntons dans quelque temps, mieux nous nous porterons, pour cette année nous aurons un peu plus de 1 million d'euros d'emprunts de moins à réaliser.

Notre capacité d'autofinancement progresse donc au regard des recettes supplémentaires que nous encaissons. D'où l'importance, et je ne cesserai de le dire aux élus et également aux services, de toujours rechercher des recettes supplémentaires, et évidemment de réduire les dépenses, notamment en fonctionnement, autant que faire se peut, sans toucher à la qualité des services. Parce que chaque centime d'économie, chaque millier d'euros d'économies, grâce à la mise en concurrence, à la rationalisation de notre fonctionnement, ce sont autant d'emprunts en moins à faire sur les marchés, autant également d'intérêts en moins à verser à des banques. Et autant d'argent disponible pour financer les investissements ou pour améliorer la qualité de nos services en fonctionnement.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Malandain.

Monsieur MALANDAIN

Une question sur les échanges de fourniture de repas avec Magny-les-Hameaux et Maurepas. Je perçois que nous avons des recettes de 295 000 € et nous avons là des dépenses qui s'inscrivent pour 234 000 €. Sur quoi joue le delta ?

Monsieur le Maire

Sur du bénéfice net pour la mairie, qui sera intégralement reversé aux élus municipaux. Non, nous n'allons pas faire de l'argent sur le dos de Magny-les-Hameaux. Nous retrouvons les 234 000 € de dépenses supplémentaires que vous venez de signaler, mais nous ne retrouvons pas dans cette ligne la masse salariale supplémentaire, puisque l'entente avec Magny suppose le recrutement de deux cuisiniers supplémentaires. Et nous retrouvons là le delta avec les 305 000 € de dépenses. C'est donc la ligne suivante sur la revalorisation de la masse salariale qui intègre les dépenses pour le personnel de la cuisine centrale affectée à Magny-les-Hameaux. Deux cuisiniers mais également un livreur qui livre les repas, puisque c'est aussi la ville qui prend en charge les livraisons des repas dans le cadre de cette entente.

S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets aux voix.

Abstentions : Mme Florence BARONE – M. Luc MISEREY
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

106 Subvention exceptionnelle au Secours Populaire dans le cadre des évènements survenus au Maroc.

Monsieur le Maire

Tout est dit dans le titre de la délibération, vous l'avez évidemment suivi dans l'actualité, le 8 septembre dernier, en pleine nuit, un séisme d'une magnitude particulièrement élevée, de 7, a frappé le Maroc dans la province d'Al Haouz, près de Marrakech, au centre du pays, notamment en zone montagneuse. Le bilan officiel fait état, à date, d'au moins 3 000 morts et de 5 000 blessés, sans compter les dégâts matériels très importants.

La ville, comme d'habitude, comme de coutume, comme elle a eu à le faire depuis quelques années malheureusement, puisque ce genre de scénario frappe de nombreux pays dans le monde, la ville fidèle à sa tradition en matière de solidarité internationale a pris sa part en favorisant la collecte d'un certain nombre de dons en nature recueillis dans un équipement municipal depuis mi-septembre. Ce sont vraiment des volumes très considérables de dons qui ont été enregistrés par les associations partenaires du projet. C'est une confirmation de l'immense solidarité des Trappistes, au-delà de leur collectivité mais de chacun individuellement, qui vient contribuer à cet élan de solidarité remarquable du peuple français en direction du peuple marocain.

Un gala caritatif a également été organisé, en lien avec la ville de Trappes, le Jamel comedy club et Jamel Debbouze, et le Secours populaire qui est le grand partenaire caritatif

associatif de la ville de Trappes. Ce gala a permis de rassembler, je crois, près de 10 000 € un dimanche à 15 heures, mais les places ont été réservées en une seule soirée après l'annonce de l'organisation de ce gala. C'est donc vraiment une manifestation à laquelle beaucoup ont pu participer, les artistes, la ville évidemment, ses agents et l'ensemble du public présent, des particuliers également qui ont participé à l'organisation en fournissant des décors, des choses comme ça. Voilà donc un bel élan de solidarité qui s'est matérialisée lors de cette soirée remarquable qui a marqué beaucoup d'esprits dans notre ville.

Un peu comme nous l'avons fait pour venir en aide au peuple libanais qui a subi l'explosion du port de Beyrouth en 2020, comme nous l'avons fait avec le peuple ukrainien qui subit encore les foudres de l'armée russe depuis deux ans maintenant, et nos amis turcs qui ont eux aussi subi un tremblement de terre ainsi que le peuple syrien en 2023, nous vous proposons de verser une subvention de 3 000 € au Secours populaire lui-même qui est déployé sur le terrain et à ses partenaires associatifs au Maroc.

Y a-t-il des questions ? Nous allons voter les deux délibérations pour l'attribution d'une subvention au Secours populaire pour son action au Maroc. Malheureusement, le séisme qui a touché le Maroc a été suivi à peine quelques jours plus tard par les effets collatéraux du cyclone Daniel qui a frappé de nombreux pays de la Méditerranée, mais en Libye cela s'est traduit par une catastrophe naturelle extrêmement meurtrière, la plus meurtrière depuis 1963. Avec, là encore, près de 4 000 morts, 7 000 blessés, 5 000 personnes portées disparues, parmi lesquelles il est à craindre qu'il y ait de très nombreux morts, évidemment le bilan s'alourdit de jour en jour. Là encore, l'action de la ville en solidarité avec le peuple libyen est le prolongement de celle qu'elle a pu porter vis-à-vis des différents pays qu'elle a aidés ces dernières années. Nous vous proposons donc d'apporter notre soutien au Secours populaire pour qu'il déploie davantage d'actions dans ces deux pays.

Nous débattons de ces deux subventions et après nous votons successivement les deux délibérations. Y a-t-il là-dessus des interventions ou des questions ? Je n'en vois guère, nous soumettons aux voix, nous commençons par la délibération Maroc et nous poursuivons par la délibération Libye.

***Abstention de Mme Florence BARONE.
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés***

107 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire français afin de contribuer à l'élan de solidarité en faveur du peuple libyen touché par le cyclone Daniel du 9 au 11 septembre 2023.

Approuvé à l'unanimité

CULTURE

108 **Approbation des avenants 2022-2023 et 2023-2024 à la convention de partenariat triennale dans le cadre d'un enseignement artistique optionnel de cinéma et audiovisuel au lycée de la Plaine de Neauphle de Trappes**

Madame GRANDGAMBE

C'est quelque chose d'assez classique, nous avons déjà évoqué maintes fois ce sujet. Je voudrais juste vous dire que nous vous proposons les deux avenants, l'année dernière et cette année, puisque vous savez qu'il y a eu un changement de proviseur l'année dernière au lycée de la Plaine de Neauphle, nous avons donc pris du retard. Il a fallu que la nouvelle proviseure prenne connaissance de l'ensemble des dossiers et en particulier celui-là. Nous avons donc mis un peu de temps avant de la rencontrer et de la mettre au fait de cette convention. Il y a donc rien de nouveau sur ce partenariat utile entre la Plaine de Neauphle et, bien sûr, notre cinéma. Il s'agit, bien sûr, d'enseignements optionnels.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Nous soumettons au vote.

Approuvé à l'unanimité

109 **Approbation de l'avenant 2023 à l'accord-cadre 2022-2024 en faveur de l'accès à la culture pour tous entre l'Etat (DRAC) et la Ville de Trappes**

Madame GRANDGAMBE

Un document important pour nous, parce que nous avons commencé à travailler avec la DRAC sur un partenariat, et nous avons eu l'occasion, cette année, d'approfondir ce travail et d'être peut-être plus dans une logique partenariale pour que les attentes de la DRAC et les nôtres soient beaucoup plus en adéquation.

Nous avons aussi profité de l'arrivée d'un nouveau Directeur des Affaires culturelles pour réinterroger un certain nombre de choses qui nous ont permis – cela a été signalé tout à l'heure par Monsieur le maire – de faire comprendre à la DRAC nos objectifs, nos politiques. La DRAC a ses propres façons de voir la politique culturelle, nous avons donc vraiment fait ce travail avec le Directeur des Affaires culturelles, de mise à plat et de redéfinition de ce que l'on veut réellement faire pour la culture dans cette ville.

Vous en avez là le résumé qui vous est proposé. Des actions importantes qui nous permettent d'avoir 70 000 € de subventions sur des actions précises, l'action sur les femmes et la culture et comment nous travaillons également la représentation des femmes dans la culture, et comment elles sont au cœur de nos actions culturelles. C'est l'un des pans qui est ici financé, qui ne l'était pas avant et que nous sommes parvenus à faire financer. Bien sûr, tout ce que nous faisons aussi autour du livre, la politique autour de la lecture. Nous avons eu les journées de la lecture il y a une semaine et nous sommes persuadés que c'est l'un des axes prioritaires à mener dans cette ville. Nous allons donc continuer parce que faire lire les petits Trappistes est l'un des moyens de les ouvrir au monde, à la culture et à l'éducation.

Nous avons donc essayé de redonner du sens à tout ce que nous faisons et vous en avez une présentation ici. Et je crois que la DRAC, comme nous, sommes très satisfaits du partenariat engagé, nous sommes sur de bonnes voies ensemble et nous allons donc continuer dans ce sens sur les années à venir.

Monsieur le Maire

Merci. Il n'y a pas de questions ? Je soumetts aux voix.

Approuvé à l'unanimité

110 **Modification de la grille tarifaire du Cinéma Le grenier à Sel**

Madame GRANDGAMBE

Une nouvelle grille tarifaire concernant écoles au cinéma, collèves au cinéma, lycéens et apprentis au cinéma. Ce n'est pas une modification de notre fait, ce sont des décisions nationales qui nous conduisent à vous proposer une augmentation de tarifs. Cela reste dans des proportions tout à fait acceptables puisque vous avez des places à 3 € pour aller au cinéma.

Nous en avons profité pour faire un petit toilettage, parce que nous avons des tarifs Internet qui étaient plus chers que les tarifs directs, nous avons donc décidé de supprimer ces tarifs internet, de simplifier les choses. Et nous nous sommes rendu compte que nous n'avions pas prévu les cas où l'on pouvait avoir des exonérations concernant les places. Le cas le plus évident est pour les enseignants qui accompagnent des classes, nous ne pouvions pas les exonérer de billets puisqu'aucune délibération ne le prévoyait. Nous vous proposons donc là de prévoir cette situation qui nous permettra d'être plus généreux avec ces enseignants qui emmènent des classes au Grenier à Sel.

J'en profite pour vous dire que les travaux, vous l'avez vu, ont largement commencé, nous espérons pouvoir les finir au mois de mars, normalement. Nous aurons vraiment un très beau cinéma à la clé. Et nous avons eu la possibilité, la joie d'avoir récupéré les subventions que nous sommes allés chercher avec les dents au CNC et à la Région Île-de-France. Nous allons donc pouvoir amoindrir la charge financière pour la ville sur cet investissement massif et nécessaire.

Monsieur le Maire

Nous parlons là de plus d'un demi-million d'euros de recettes obtenues spécifiquement pour la rénovation du Grenier à Sel. Un immense bravo, Madame Grandgambe, aux directeurs concernés, particulièrement le nouveau Directeur de la Culture qui a fait preuve d'une mobilisation remarquable. Vous le voyez, je le dis en m'adressant aux Trappistes, parmi vous peut-être des contribuables comme moi, qui ont payé leurs taxes foncières en grinçant des dents cette année, mais c'est particulièrement appréciable de pouvoir ne pas augmenter nos impôts. Parce que nous avons des cadres mobilisés qui sont capables d'aller chercher 500 000 € de recettes sur un projet d'investissement, en réduisant donc le reste à charge pour nous, la Ville de Trappes. Cela change tout lorsque l'on a des agents qui ont compris que la priorité était de faire des économies et d'augmenter les recettes.

Il n'y a pas de questions là-dessus, j'imagine. On soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

CTM

111 **Approbation de l'avenant n°2 au marché pour la fourniture d'énergie et d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Trappes attribué à la société VEOLIA**

Monsieur le Maire

Là, il s'agit d'ajouter un certain nombre de petites chaudières murales individuelles. Vous le savez, nous avons les grosses chaudières pour les grands bâtiments comme la mairie, nous avons de petites chaudières qui se baladent à gauche et à droite dans nos équipements. Ces chaudières faisaient l'objet d'un contrat de maintenance séparé, avec une entreprise séparée. Encore une fois, pour des raisons d'économie et d'amortissement

de nos dépenses, nous préférons intégrer toutes ces petites chaudières au contrat général avec l'entreprise Veolia. Cela nous permet de payer moins cher à l'unité et d'avoir un seul et unique interlocuteur, plutôt que des entreprises prestataires pour nos petites chaudières.

Cela vient donc augmenter légèrement, en plus-value, le contrat général avec Veolia : 25 000 € HT de dépenses supplémentaires. Ce qui porte le montant total du marché avec l'entreprise Veolia à hauteur de 1 891 000 € HT, soit une légère augmentation de 1,35 %.

S'il n'y a pas de questions, je sou mets aux voix.

Approuvé à l'unanimité

EDUCATION

112 Abrogation de la délibération n°2022-338 du 4 juillet 2022 portant sur le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et approbation d'une nouvelle délibération

Madame SAMAD

Cette délibération vient modifier les horaires d'ouverture et de fermeture de nos EAJE, afin de mieux répondre aux besoins d'accueil des familles. En effet, les effectifs accueillis sur les créneaux 7h - 8h et 18h30 - 19h sont moindres, nous proposons donc d'adapter nos horaires aux besoins réels des familles. Pour cela, l'une des grandes crèches ouvrira 30 minutes plus tôt que l'autre et fermera plus tôt, idem pour nos petites crèches qui sont des multiaccueils. À noter que ces nouveaux horaires ne génèrent pas de temps de travail supplémentaire pour les agents.

Il y a aussi eu de petites modifications demandées par le Conseil départemental, ce sont de petites précisions sur les règlements, et le montant plancher fixé par la CAF qui est revalorisé chaque année, nous avons donc mis celui de l'année 2023.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Là encore, voilà des réformes intelligentes et je remercie l'adjointe, Jarina Samad, puisque nous améliorons le confort des habitants, la qualité de la prestation, les horaires d'ouverture de nos établissements d'accueil, tout cela sans coût supplémentaire pour la collectivité et sans dégradation des conditions de travail des agents. C'est donc vraiment de la réforme comme je l'aime, du cousu main, du détail, mais à la fin c'est très concret pour les familles, c'est pouvoir arriver une demi-heure après la fermeture actuelle pour pouvoir récupérer son enfant le soir, et c'est également une ouverture plus tôt.

A chaque fois nous trouverons des solutions qui s'adaptent aux réalités de vie des familles, et vous savez que ces réalités de vie sont de plus en plus complexes. Il y a notamment de plus en plus de femmes qui travaillent en horaires décalés, il faut leur permettre, en améliorant la qualité de prise en charge des enfants, de pouvoir accéder à l'emploi sans être particulièrement discriminées par la réalité de notre société qui est qu'elles ont plusieurs métiers. Elles ont leur job principal et elles ont celui à la maison, plus que nous, les hommes qui, trop souvent, délaissions nos responsabilités sur les épaules de nos femmes, et je sais de quoi je parle et j'en retire une forme de culpabilité, évidemment.

À moins que le public m'autorise la prochaine fois à venir avec ma fille au conseil municipal, elle est dorénavant bruyante, je crois que vous la subirez un jour ou l'autre lorsque j'en aurai la charge et que ma femme ne pourra pas l'assurer, comme elle le fait au quotidien. S'il n'y a pas de questions, d'interrogations, je sou mets aux voix.

Approuvé à l'unanimité

113 Adhésion annuelle de la Ville de Trappes à l'association Vacances, Voyages, Loisirs (VVL)

Madame GRANDGAMBE

Nous vous proposons d'adhérer à cette association VVL. Vous savez que l'une des spécificités de notre ville est de continuer à envoyer massivement des jeunes en voyage durant les vacances. C'est une fierté, 700 Trappistes, encore cette année, qui sont partis, soit à la mer, à la campagne ou à la montagne. C'est absolument indispensable d'aller voir ailleurs, d'aller respirer l'air ailleurs, voir comment l'on peut profiter d'activités dans d'autres espaces, tout simplement avoir droit aux vacances. Cela devrait être un droit pour chacun, les vacances.

Nous continuons donc cette politique, nous nous sommes dit qu'il fallait que nous améliorions notre travail en amont pour trouver les meilleurs séjours. Et il se trouve que cette association a un catalogue très intéressant et surtout, avec cette association Vacances, Voyages, Loisirs, qui est à la base une coopération intercommunale qui a monté des séjours, en s'appuyant au départ sur des villes qui avaient encore des locaux dans des régions, il nous est apparu qu'au-delà de son catalogue qu'elle nous proposait, elle partageait beaucoup de nos valeurs. Nous sommes là sur la même idée du droit aux vacances, tout ce qui est lié au partage de solidarité, de vivre ensemble. Nous nous sommes donc dit que nous allions tester cette année ce travail coopératif avec cette association et il nous faut donc adhérer.

Monsieur le Maire

Merci. Une association avec de belles valeurs, de beaux outils de travail également, avec quelques sites remarquables un peu partout en France. Et nous sommes heureux de rejoindre les collectivités adhérentes pour bénéficier de leurs services.

Nous soumettons aux voix s'il n'y a pas de question.

Approuvé à l'unanimité

LA MAISON DES PARENTS

114 Demande de participations financières auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines au titre de la ' Prestation de service Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) ' et de la ' Supervision Lieu d'Accueil Enfants-Parents ' et approbation des conventions afférentes.

Monsieur le Maire

Madame Chabay n'est pas présente, elle est jurée d'assises. Cela veut dire que la pauvre entendra et verra des choses horribles, à priori, elle a donc été retenue pour être en formation de jugement. Cela peut arriver à n'importe lequel d'entre nous, puisqu'il y a un tirage au sort sur les listes électorales. Vous avez donc intérêt à vous désinscrire des listes électorales si vous ne voulez pas être convoqués par le juge. Vous pouvez être tirés au sort et amenés à siéger en formation de jugement pour les procès les plus atroces, parce que la formation de juré d'assises traite des crimes les plus graves, les crimes de sang notamment. Madame Chabay n'est donc pas là et je vais la remplacer comme je le peux

sur la présentation de cette délibération.

Le lieu d'accueil enfants-parents est un très beau dispositif que nous avons à la Maison des parents de Trappes, lui-même un très beau dispositif. Ce lieu d'accueil a été de nouveau labellisé par la CAF pour l'année en cours jusqu'en 2026. Et dans le cadre de ce partenariat, la CAF reverse un certain nombre de financements pour prendre en charge, à la fois les horaires et les prestations réalisées dans le cadre des permanences de ce lieu d'accueil enfants-parents. Et également la supervision de ce lieu par les professionnels qui l'encadrent.

Le lieu est ouvert deux fois par semaine, il accueille des parents et des enfants pour faciliter et renforcer le lien social, pour préparer l'autonomie de l'enfant, notamment pour les familles qui en ont le plus besoin. Pour permettre également de rompre l'isolement social pour les parents isolés qui ont la charge de leurs enfants, souvent des femmes, bien sûr. Et accompagner dans leur fonction parentale ces mêmes parents, en s'appuyant sur leurs propres ressources et sur celles que nous pouvons mobiliser dans leur environnement immédiat, ou à travers l'environnement institutionnel.

La CAF participe à hauteur de 50 % du nombre d'heures allouées à l'ouverture, cela coûte 50 % à la ville et 50 % à la CAF. Et la supervision, c'est-à-dire l'encadrement par l'administration municipale de ce lieu d'accueil enfants-parents, est financée à hauteur de 75 % du montant plafonné, à hauteur de 1 000 €. Ce n'est donc pas extraordinaire comme subvention mais, comme je vous l'ai dit, chaque euro est bon à prendre. Des subventions vont donc venir traduire cette participation de la CAF et cette délibération vise à les approuver.

S'il n'y a pas de questions, je soumetts aux voix.

Approuvé à l'unanimité

POLITIQUES CONTRACTUELLES

115 **Approbation de la Convention Territoriale Globale 2023-2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Trappes et la Ville de Trappes**

Monsieur le Maire

Il s'agit d'un grand partenariat, c'est une convention qui chapeaute l'ensemble de nos partenariats entre la ville et la caisse d'allocations familiales. La caisse a ses propres orientations prioritaires, la ville a les siennes, elles convergent très largement, heureusement. Et nous nous accordons, sur la période 2023-2026, une durée globale de quatre années sur la mise en œuvre d'actions qui poursuivent des orientations partagées. Parmi ces orientations, les objectifs-cadres fixés, le développement d'une offre qui répond aux besoins des familles, et particulièrement celles des enfants âgés de 0 à 14 ans. Là, l'on est dans le cœur de métier de la caisse d'allocations familiales, bien sûr. Le développement d'une offre à destination de l'enfance et de la jeunesse qui, comme vous

le savez, est très importante à Trappes, qui est le fruit d'années successives d'investissements de ce champ par la ville.

L'accompagnement à la parentalité, nous venons d'en parler, et l'association des parents à la politique socio-éducative en direction du public jeune.

La lutte contre les inégalités, là encore l'un des champs prioritaires d'action de la CAF et de la Ville de Trappes. Et également de renforcer les approches partenariales, la cohérence et la visibilité de l'offre. Puisqu'il ne s'agit pas de faire chacun nos petites actions dans nos coins, sans nous parler et en organisant un maquis impénétrable pour les usagers. Mais au contraire de bien articuler nos actions complémentaires les unes des autres, de ne pas se marcher sur les pieds pour pouvoir proposer un accompagnement efficace et efficient — c'est-à-dire le plus économe possible des ressources — aux usagers, et notamment à ceux qui en ont le plus besoin.

Ces objectifs vont se décliner par un certain nombre de plans d'action qui vont donner une réalité concrète aux orientations que je viens d'énoncer. Et des conventions spécifiques vont définir les modalités de mise en œuvre, les échéances, les acteurs sollicités, les résultats que nous attendons et les indicateurs d'évaluation qui nous permettent de savoir si nous progressons, ou pas.

Cette convention territoriale globale a été travaillée conjointement, cela a demandé beaucoup d'efforts à tout le monde, aux services municipaux, aux élus qui ont participé à la rédaction. Il est donc temps aujourd'hui de valider cette convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales.

Monsieur Miserey.

Monsieur MISEREY

Je n'ai pas de question, juste des remarques. Sur le diagnostic partagé, je voudrais attirer la vigilance – bien sûr c'est synthétique – sur les éléments qui sont fournis et qui ne recouvrent pas exactement la réalité des choses. Lorsque l'on parle de diplômes et formations, on ne parle pas de quelque chose d'extrêmement important, Madame Grandgambe l'a évoqué tout à l'heure au niveau de la lecture, la formation tout au long de la vie est quelque chose d'important. Il y a trop d'adultes dans notre ville qui ne savent ni lire, ni écrire. Certains sont passés par l'école mais pour lesquels cela n'a pas laissé suffisamment de traces. Je pense donc qu'il est important d'insister sur cette notion de formation tout au long de la vie. Après, la formation professionnelle continue est sacrifiée dans notre pays, cela fait des décennies que ça dure. Mais forcément, pour nos concitoyens, c'est une problématique dont il faut tenir compte.

Et enfin, on parle souvent d'emploi, il serait aussi intéressant que l'on parle du travail, qui sont deux choses différentes sur lesquelles il me semble important d'insister, ainsi que sur des savoir-faire qui existent.

Sur le parc de logements, je voudrais insister à nouveau pour dire que c'est une priorité, il y a trop de familles dans notre ville qui ne trouvent pas à se loger ou qui sont dans des logements trop étroits par rapport à leurs familles.

Et enfin, sur la santé, les addictions ont été évoquées, l'alcool et le tabac, mais on sait bien qu'il n'y a pas que ces deux-là.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur Miserey pour vos remarques. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'ai pas voté parce que j'ai d'abord voulu écouter l'intervention de Monsieur le conseiller municipal et je vais corriger de ce pas pour ne pas être le dernier et ne pas payer mon coup, comme dirait Marc Le Folgoch.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

116 Mise à jour du tableau des emplois de la Ville

Madame DALI-OUHARZOUNE

Pour aborder le tableau des emplois, nous avons :

- 3 suppressions de postes : 1 poste d'éducateur sportif, qui fait état d'une suppression du fait du passage à 1 ETP ;
- la suppression de directeur général adjoint, du fait de la nouvelle organisation des services ;
- ainsi que la suppression d'un poste de chargé d'affichage, qui fait état de la nouvelle organisation de la DGA temps libre et ville apprenante ;

Ensuite, il y a une succession de modifications de postes que je ne vais pas aborder dans le détail, puisqu'il s'agit essentiellement de modifications, soit de grades, soit de quotités horaires.

Nous avons 4 créations de postes :

- Un poste de chargé de communication, qui est une création pour répondre aux besoins de la collectivité ;
- La création d'un poste de maître-nageur sauveteur, qui n'est pas en soi une réelle création puisqu'il s'agit d'une régularisation ;
- Nous avons également la création d'un poste de chauffeur-livreur, qui répond à l'entente avec Magny-les-Hameaux ;
- Et pour terminer, un chargé de projet opérationnel Cité éducative, pour répondre aux besoins du dispositif Cité éducative de la nouvelle organisation DGA temps libre et ville apprenante.

Monsieur le Maire

Pas de remarques, je sou mets aux voix.

Abstention de M. Luc MISEREY

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

117 Mise à jour du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire

Nous allons nous contenter d'un appel direct au vote sur le RIFSEEP.

Approuvé à l'unanimité

118 Fixation de ratios promus/promouvables

Madame DALI-OUHARZOUNE

Dans le cadre du plan de promotion annuel, les avancements de grades sont fixés à l'aide d'un ratio d'avancement pour certains grades. Et afin de répondre à l'évolution des règles statutaires relatives aux avancements de grades et d'augmenter les possibilités d'ouverture de postes proposées au travers du plan de promotion interne, nous vous proposons les ratios suivants :

- 30 % pour le premier grade d'avancement ;
- 50 % pour le deuxième grade d'avancement ;

- Et 100 % en cas d'obtention d'un examen professionnel, ce qui répond à notre souhait de promouvoir le passage aux examens.

Monsieur le Maire

Avec de vrais succès, Madame Dali-Ouharzoune. Cette politique d'incitation a conduit des agents qui, depuis 20 ans, sont dans l'administration sans croire à leurs capacités, sans être particulièrement stimulés à se présenter, par exemple, au concours de technicien au CTM et à réussir du premier coup à obtenir ce concours. Ce qui leur donne un vrai bond dans leur carrière, ils prennent des postes d'encadrement.

Et je suis très fier de pouvoir l'annoncer parce que c'est un vrai succès, ce n'était pas gagné, certains agents végétaient parfois dans des services sans croire en eux et, je le disais, ont réussi aujourd'hui le concours et se projettent sur le concours d'ingénieur dorénavant. Et lorsque l'on a été catégorie C, se projeter à horizon de quelques années pour devenir ingénieur, c'est une belle réussite et ce sont de beaux modèles pour leurs collègues pour les inciter à passer ces concours. Et à chaque fois que quelqu'un passe un concours et le réussit, il ouvre la porte pour la nomination interne à des collègues qui auront tenté le concours mais qui auront eu plus de difficultés, notamment à l'écrit. Nous poursuivons donc cette politique ambitieuse en matière de RH avec Madame Dali-Ouharzoune notamment.

Pas de remarques sur ce ratio de 30 % à 50 % ? On soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

119 Déploiement du télétravail

Madame DALI-OUHARZOUNE

La situation sanitaire Covid-19 a accéléré le travail à domicile, ce qui nous conduit également à répondre à ses attentes. Nous avons décidé de déployer le télétravail au sein de la collectivité. Cela va nous permettre de répondre à différents objectifs, comme de faire évoluer les pratiques du travail, d'améliorer la qualité de vie au travail et de maintenir une qualité de service public. Également, de répondre aux exigences économiques et environnementales, de favoriser l'autonomie et de responsabiliser les agents, et de participer à l'attractivité de la collectivité.

Nous mettons donc en place ce télétravail de manière cadrée, avec un règlement intérieur qui va fixer une autorisation au préalable, un nombre de jours autorisés qui peut aller jusqu'à 3 jours par semaine, et une indemnité mensuelle qui sera versée aux personnes en télétravail.

Monsieur le Maire

Merci. S'il n'y a pas de questions, on soumet aux voix.

Approuvé à l'unanimité

120 Fixation des conditions de recrutements des agents recenseurs

Madame DALI-OUHARZOUNE

Les opérations de recensement se déroulent, en général, entre le mois de janvier et le mois de février de chaque année. Comme d'habitude, nous allons préconiser d'attribuer à chaque agent recenseur 200 logements maximum. Et pour rentrer dans le détail, il convient de fixer la rémunération des agents recenseurs, hors toutes cotisations sociales, salariales et patronales.

Monsieur le Maire

Pas de questions, j'imagine, je soumetts aux voix.

Approuvé à l'unanimité

SOCIAL

121 **Approbation d'une convention de mutualisation de services entre la Ville et le CCAS**

Madame EBLING

Il s'agit donc de faire une convention entre le CCAS et la ville, tout simplement parce qu'il y a des services qui sont plus faciles à mutualiser plutôt qu'à créer dans chaque entité. Notamment, les services repris dans la convention sont ceux des RH, les services informatiques, ceux de la communication, etc., plutôt que de dédoubler ces services-là pour avoir un RH côté CCAS et un RH côté ville. L'usage était déjà de mutualiser ces services, on le concrétise donc par une convention plus large que celle qui existait avant. Elle nous permettra à l'avenir, le cas échéant, soit de rembourser les services mutualisés, et côté ville, et côté CCAS, en fonction des usages qui seront faits de ces mutualisations et de ses échanges de bons procédés entre les deux établissements publics.

Monsieur le Maire

On conventionne donc pour savoir comment, entre toi et moi, on travaille ensemble, ce que je te prête, ce que tu me donnes, etc. Très bien. C'est schizophrénique cette histoire, quand est-ce que je signe à la fin ? Je signe deux fois ? Je signe comme Président du CCAS et comme Maire ? Pas de questions, j'imagine, on soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

URBANISME

122 **NPNRU - Projet de rénovation urbaine des quartiers des Merisiers et de la Plaine-de-Neauphle - Approbation de la charte EcoQuartier**

Monsieur le Maire

La ville de Trappes a décidé de faire de son projet de rénovation urbaine une occasion unique pour pouvoir être exemplaire et faire preuve d'innovation en matière de préservation de l'environnement. La charte EcoQuartier existe maintenant depuis une dizaine d'années. C'est une démarche de labellisation et d'accompagnement des collectivités qui porte des projets de cette nature en ingénierie, pour nous conseiller, nous donner notamment l'expertise des entreprises rattachées à l'État, pour pouvoir nous permettre de tirer le meilleur des expériences connues dans d'autres territoires. Et également nous permettre, en réalisant un projet exceptionnel, remarquable, d'être labellisé et de pouvoir également, le cas échéant, au-delà de la sollicitation de l'expertise de nos partenaires, solliciter des subventions.

Le label EcoQuartier n'est pas un dispositif de financement en soi, mais être labellisé projet EcoQuartier permet d'être plus crédible lorsque nous avons demandé des subventions ou des prêts spécifiques, à taux zéro par exemple, auprès de partenaires comme la Banque

des territoires où la Caisse des dépôts. Le fait d'être labellisé EcoQuartier nous identifie comme étant les projets les plus innovants au niveau national pour transformer les quartiers, notamment ceux d'habitat social.

Les 4 piliers du dispositif sont :

- La sobriété énergétique et dans la consommation des ressources. L'un des éléments de notre projet consiste à réemployer des matériaux plutôt que d'aller de nouveau construire à partir de matériaux neufs. On pense notamment à tous les matériaux de démolition qui vont inévitablement être générés par les travaux de rénovation urbaine, la façon de les valoriser, de les réutiliser. C'est un élément phare de notre projet d'écoquartier ;
- La résilience face aux crises, évidemment, faire des quartiers résilients aux crises climatiques, sociales, aux crises sur les mobilités en facilitant justement les mobilités douces ;
- L'inclusion, évidemment, comment est-ce que, dans le cadre des millions, des milliards parfois, mais à l'échelle de notre ville ce sont quelques centaines de millions d'euros, investis sur la rénovation de ces quartiers, comment on favorise l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi ;
- Et la création de valeurs, évidemment.

L'objectif, je vous le disais, est de faire un effet de levier, d'obtenir des financements supplémentaires lors des appels à projets de l'État. Je parlais tout à l'heure du Fonds vert, par exemple, si l'on a un projet labellisé EcoQuartier, cela facilite l'obtention des crédits comme ceux du Fonds vert. Les quartiers concernés sont les deux qui sont concernés par la rénovation urbaine : Camus et Cité nouvelle - Barbusse.

Nous allons pouvoir, nous l'espérons, nous sommes très optimistes, bénéficier de l'expertise du Cerema, qui est une entreprise d'État installée à Trappes, qui dispose du meilleur de l'ingénierie en matière d'environnement et de développement durable. Nous allons notamment travailler avec eux la question des mobilités et celle de la préservation de la biodiversité. Ils sont également experts en matière d'associations d'habitants. Nous allons donc pouvoir, je l'espère, profiter d'un maximum d'engagements de leur part. Et si nous pouvons compter sur l'expertise du Cerema, c'est 80 % de financement par la puissance publique, et donc un reste à charge de 20 % seulement de l'ingénierie proposée par le Cerema à la charge de la ville.

C'est donc très intéressant de pouvoir s'inscrire dans cette démarche d'EcoQuartier pour pouvoir bénéficier de l'expertise de nos voisins. Il y aura tout un audit sur la démarche que nous avons enclenchée, la concertation et les ateliers sur l'adaptation au changement climatique, la place de la nature en ville. Par exemple, le Cerema a un laboratoire des solutions fondées sur la nature. C'est tout à fait passionnant, on s'inspire de la nature et de son fonctionnement pour imaginer demain des quartiers plus résilients dans leur architecture et leur urbanisme en venant mimer la nature et ses écosystèmes qui ont fait la preuve de leur équilibre avant l'intervention de l'être humain.

Nous voulons faire, en particulier, le quartier Camus parce qu'il y aura un niveau de démolition important à Camus, c'est un projet beaucoup plus ambitieux que celui sur la Cité nouvelle qui consiste, pour l'essentiel, en de la rénovation de bâti. Nous voulons vraiment faire du quartier Camus un quartier expérimental sur le Trappes de demain, la France de demain en matière de résilience, d'adaptation au changement climatique et de développement des mobilités douces puisque nous sommes sur un quartier assez loin de la gare, quasiment le plus éloigné. Il faut donc favoriser les modes de mobilité douce plutôt que de reconstruire des quartiers qui encouragent chacun à avoir son véhicule individuel et à polluer pour pouvoir se déplacer.

Voilà les grands enjeux liés à la candidature de la ville à la charte EcoQuartier. Nous disons donc que nous approuvons les principes de la charte, et ensuite il nous faudra faire la démonstration que nos projets, sollicitant et mobilisant les expertises de nos partenaires, sont dignes du label EcoQuartier que nous obtiendrons dans un 2^{ème} et dans un 3^{ème} temps. Puisqu'il y a différentes phases, notamment une phase de labellisation, et ensuite, ce qui est aussi très intéressant, une fois le quartier définitivement livré et fonctionnel, le travail avec la charte ne s'achève pas puisqu'il s'agit d'évaluer, y compris avec les habitants, la réalité de l'atteinte des objectifs fixés, pour pouvoir définitivement considérer que le quartier livré est un EcoQuartier. Voilà l'enjeu de cette adhésion et voilà pourquoi nous vous proposons d'adhérer à cette charte. Y a-t-il des questions, des interrogations ? Je n'en vois pas, je sou mets au vote.

Approuvé à l'unanimité

123 Classement de la parcelle AZ0299, sise 21 rue de Montfort, dans le domaine public de la ville.

Monsieur le Maire

C'est l'actuelle Maison des sports qui n'accueille plus que le club de basket de la ville, et nous souhaitons optimiser l'utilisation de cette maison, qui coûte assez cher à la ville en frais de fonctionnement, en y installant la Maison de la prévention.

L'objectif est de mutualiser l'usage de ces locaux entre la ville de Trappes et son service médiation, et l'IFEP en charge, pour le Département, de la prévention spécialisée et qui mobilise 8 éducateurs spécialisés, plus des éducateurs supplémentaires financés par l'État, mais nous ne savons pas quelle est la pérennité de ce dispositif. Nous avons donc 8 éducateurs de la prévention spécialisée, 5 médiateurs de la ville. L'idée est que ces deux équipes qui, aujourd'hui, essaient de travailler ensemble de plus en plus, soient dans les mêmes locaux pour que leur collaboration soit quotidienne, plus naturelle puisqu'ils partageront les mêmes locaux et qu'ils auront beaucoup plus d'interactions pour œuvrer toujours pour les mêmes publics, les jeunes Trappistes mais pas uniquement. Pour la prévention spécialisée, ce sont essentiellement les jeunes trappistes, notamment en voie de décrochage, voire de délinquance. Pour la médiation, c'est essentiellement le publique jeunesse mais pas uniquement, puisque n'importe quel commerçant ou habitant peut solliciter la médiation en cas de besoin, et c'est d'ailleurs souvent le cas.

L'enjeu est donc de mettre en location une partie de cette maison. La partie qui accueillera nos propres agents, évidemment, nous n'allons pas la mettre en location puisqu'elle est occupée par nous-mêmes. Mais la partie qui sera occupée par l'IFEP lui sera louée et pas mise à disposition à titre gracieux, puisque l'IFEP est financé par le Département pour louer des locaux. L'utilisation de ces locaux ne sera donc pas non plus une dépense pour la ville, mais une recette de location.

Lorsque je dis, chers collègues élus, cher public, qu'il faut faire toutes les recherches de recettes et toutes les économies possibles, voilà aussi, mine de rien, une recette supplémentaire pour la ville, à fonctionnement équivalent d'un équipement public, qui nous permettra d'obtenir autour de 10 000 € par an, voire un peu plus. Ce n'est donc pas négligeable, c'est toujours de l'argent en moins à financer avec nos impôts.

Y a-t-il des questions à ce sujet, des interventions ? Je sou mets donc aux voix cette dernière délibération qui classe cette parcelle dans le domaine public de la ville pour permettre sa mise en location à une association partenaire de la commune.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire

Nous arrivons au terme de ce conseil municipal. Monsieur Miserey avait demandé à pouvoir prendre la parole au terme de ce conseil, je lui donne volontiers la parole.

Monsieur MISEREY

Bonsoir à tous. En 1983, je suis arrivé comme instituteur dans cette ville, cela fait 40 ans que, modestement et humblement, j'essaye de participer à accompagner et à travailler avec les Trappistes. Est arrivé pour moi le moment d'arrêter cet échange et ces rencontres, je vais donc remettre ce soir ma démission au conseil municipal. C'est Véronique Brunati, qui est présente dans la salle qui, bien évidemment, prendra la suite.

Je ne me désintéresse pas de la politique, j'ai envie de m'impliquer différemment. Je fais une grande différence entre la politique et les politiciennes et les politiciens, qui sont la gangrène de la politique, de la vie publique et de la Gauche. J'espère que pour les Trappistes il y aura davantage de sursauts et de prises en considération de leurs problématiques. Bon courage à toutes et à tous.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur Miserey, pour vos années d'engagement qui vont au-delà, évidemment, des mandats municipaux. Puisque vous l'avez rappelé, vous avez assumé différentes fonctions politiques, associatives, bénévoles, professionnelles dans cette ville. Et je crois que, malgré les désaccords, parfois de fond, souvent de forme, qui nous opposent, chacun vous reconnaîtra une énergie, une volonté d'engagement pour l'intérêt général que vous traduisez à votre façon mais qui est respectable. Merci, bon vent à vous, bonne continuation dans les contrées que vous rejoindrez et je sais que vous poursuivrez vos engagements, sous une forme ou sous une autre.

Merci à toutes et à tous, merci aux élus, merci au public présent. Monsieur Malandain, vous voulez dire un mot ?

Monsieur MALANDAIN

Vous savez les problèmes que l'on a pour l'eau, surtout pour cette région. La dernière fois, j'avais amené quelques exemplaires du livre que j'ai écrit avec un autre collègue sur la gestion de l'eau, qui a donné lieu à une loi, peu importe. Il me reste 10 exemplaires, celui qui en veut en prend, c'est gratuit, on n'a pas le droit de les reproduire. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Merci à vous. Il faut organiser une séance de dédicace si vous offrez des livres. Et nous sommes quelques maires, Monsieur Malandain, de gauche uniquement, à l'échelle de l'agglomération de Saint-Quentin, à nous battre en ce moment pour la municipalisation de l'eau. Pour créer une régie publique de l'eau à l'échelle de Saint-Quentin-en-Yvelines plutôt que d'en confier la gestion à des organismes privés qui poursuivent parfois d'autres intérêts.

Monsieur MALANDAIN

Cela m'intéresse, je ne voudrais pas ici raconter mais simplement dire que le livre et la loi ont fait que pratiquement deux fois par semaine j'ai été appelé à mon domicile personnel par certaines entreprises, je ne sais pas lesquelles.

Monsieur le Maire

Merci à vous.

Monsieur le Maire clôt la séance à 19H31.

**Pour extrait certifié conforme
Trappes, le 11 Décembre 2023**